

Le corps de Roukia a été emballé dans du papier-bulles



Le tribunal de Mayotte a abordé la tentative de faire disparaître le corps de Roukia Soundi en janvier 2011. Il a également été question de la drogue qui aurait causé la mort de la jeune femme. Voici la première demi-journée du procès tant attendu.

Page 2

Logements

Première habitation en accession sociale en étage à Mayotte



Eau et Assainissement

Un réservoir pour répondre à la consommation en eau potable de Sada



Votre portail captif par

 Alter 6.com
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire informatique à Mayotte

Justice

Le corps de Roukia a été emballé dans du papier-bulles



La tante de Roukia espérait voir Mathias Belmer

Le tribunal de Mayotte a abordé la tentative de faire disparaître le corps de Roukia Soundi en janvier 2011. Il a également été question de la drogue qui aurait causé la mort de la jeune femme. Voici la première demi-journée du procès tant attendu.

L'affaire Roukia Soundi, c'est un dossier de 13 tomes que le tribunal de Mamoudzou a commencé à instruire ce lundi après-midi. Malgré l'absence de Mathias Belmer contre lequel un mandat d'amener a été décerné, le président Sabatier a choisi d'aborder l'affaire par le volet le plus difficile émotionnellement: le projet de Belmer de faire disparaître le corps de sa petite Amie Roukia Soundi après son décès.

Première à être appelée à la barre,

Frédérique Blondel, poursuivie pour recel de cadavre. Elle est encore profondément marquée par cette affaire qui lui est tombée dessus, comme un éclair qui l'aurait foudroyée.

Au moment des faits, en janvier 2011, Frédérique Blondel était la patronne de Belmer dans un de ses salons de coiffures. La petite femme est frêle, fragile, visiblement écrasée par l'affaire. Effarée par la meute des caméras et des appareils photos, elle s'assoie à chaque suspension d'audience à même le sol, cachée sous un châle, contre les bancs des prévenus. Une grotte pour se protéger de l'insupportable.

Faire disparaître le corps

La tante de Roukia espérait voir Elle a revécu, sous le feu des

questions du président, du procureur et des avocats, ces terribles moments pendant lesquels elle va aider Belmer. «J'ai honte de ce que j'ai fait. De m'être laissée manipuler, ne pas avoir eu la force de dire non», répète-t-elle plusieurs fois à la barre, présentant ses excuses et parlant de sa compassion pour la famille.

Mathias Belmer est venu la voir au salon de coiffure le jeudi matin alors qu'il était en congé. Il lui explique qu'il a commis «une bourde». Il était avec Roukia la veille au soir. Ensemble, ils ont consommé «de la merde». Le matin, Roukia ne s'est pas réveillée. Frédérique Blondel lui dit d'appeler les pompiers et lui donne un annuaire pour trouver le numéro d'un médecin. Elle lui prête finalement sa voiture pour qu'il emmène Roukia à l'hôpital. Mais il ne fera rien. D'évidence, pourtant, la jeune femme est morte. «Je n'ai rien fait non plus», reconnaît la coiffeuse. «J'avais peur. Je ne voulais pas être mêlée à cette affaire».

Elle décrit Belmer comme stressé et paniqué. «Il cherchait des solutions», dit-elle. En clair, il avait déjà décidé de faire disparaître le corps. Chez lui, Frédérique Blondel refuse d'entrer pour ne pas voir le corps mais elle entend distinctement Belmer «emballer» la dépouille avec du papier-bulles. Il veut emmener le corps mais elle craque. Ce n'est que le lendemain soir qu'il parviendra à mettre son plan exécution.

Courage et faiblesse

Entre-temps, il a repéré un endroit, dans le nord de Grande

Terre, pour enterrer Roukia. Il a acheté des pelles mais celui qui devait l'aider lui a fait faux bond. «Je ne voulais pas l'aider», martèle la coiffeuse. Sous l'effet de l'alcool, du zamal et des paroles de Belmer qui sait trouver les mots pour obtenir ce qu'il veut, elle va finalement participer au transport du corps dans sa voiture.

Avec lui, elle prend la route mais s'arrêtera bien avant la destination prévue, à Trévani, où Belmer descend seul le corps qui sera retrouvé maladroitement dissimulé sur une plage en contrebas.

«Vous n'avez pas le courage d'appeler les pompiers mais vous avez le courage d'aider Mathias Belmer à transporter le corps... Vous vous moquez de nous», s'emporte Me Idriss, un des avocats de la partie civile.

Sur le chemin du retour, il jette alors les chaussures, les vêtements et le téléphone de Roukia par la fenêtre de la voiture, un à un. A côté, «j'étais tremblante, comme une zombie», explique Frédérique Blondel, honteuse une nouvelle fois de sa «faiblesse».

Depuis ces événements, elle affirme avoir totalement arrêté toute consommation de cannabis et d'alcool.

Une cocaïne pas très blanche

Vincent Hoarau, poursuivi pour détention et transport non autorisé de stupéfiant, a lui aussi arrêté de fumer du bangué. Il connaissait Mathias Belmer qui était à l'époque son fournisseur de cannabis... mais un dealer peu fiable. Mathias Belmer lui

devait 1.000 euros au moment des faits. Le 11 janvier, la veille du drame, Belmer l'appelle. Il a «une surprise» pour lui. Vincent Hoarau pense à du cannabis. Ce sera en réalité deux rails de cocaïne. «Je lui ai dit 'c'est de la merde」, indique le client qui avait eu l'occasion d'en tester brièvement quelques années auparavant à La Réunion. La poudre était «grise, marron ou un peu beige foncé»... quoi qu'il en soit, une «cocaïne» qui était tout sauf blanche.

De cette drogue, cocaïne ou héroïne, il en sera beaucoup question ce mardi. Le tribunal va aborder le volet «GIR» du dossier, du nom du Groupe d'intervention régional par les bureaux duquel cette drogue aurait transité.

Avant de suspendre l'audience, le président Sabatier a fait passer la planche de photos-souvenirs de Roukia Soundi avant le drame, pour que la victime ne soit pas un simple nom, mais reste dans l'esprit de chacun une belle jeune femme de 19 ans.

RR



Environnement

Avis au public : les orientations départementales forestières de Mayotte

Le Préfet de Mayotte informe la population que les Orientations forestières du Département de Mayotte préfigurant le programme de la forêt et du bois du Département de Mayotte et valant directive régionale d'aménagement, schéma régional d'aménagement et schéma régional de gestion sylvicole du Département de Mayotte ont été approuvées par arrêté ministériel en date du 21 octobre 2015 (J.O. du 7 novembre 2015).

Les Orientations Départementales Forestières de Mayotte traduisent au niveau local les objectifs de la politique forestière relevant de la compétence de l'Etat en matière de gestion durable (code forestier L.121-1). Ce document et la déclaration prévue à l'article L.122-10 du code de l'environnement sont disponibles :

- en consultation sous format papier à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - BP103- rue Mariazè, 976600 Mamoudzou (secrétariat du SDTR),
- sur le site internet de la Préfecture

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
07.85.05.96.59.

Justice

Affaire Roukia: Mandat d'amener contre Mathias Belmer absent du procès



Les dossiers du procès Roukia

Deux absents, restés à La Réunion, mais qui vont très rapidement rejoindre Mayotte. La présence de la famille de la victime. Deux prévenus entendus à la barre. Début de l'instruction de l'affaire Roukia au tribunal de Mayotte ce lundi après-midi.

Mathias Belmer, présenté comme le petit ami de Roukia Soundi avec laquelle il avait consommé la drogue qui a vraisemblablement causé la mort de la jeune femme, était le grand absent du début de ce procès tant attendu. Resté à La Réunion et sans avocat, après s'être séparé de 5 conseils différents au cours des cinq années d'instruction, il a bénéficié ce matin peu avant 11 heures d'un avocat commis d'office à Mayotte. C'est donc

Me Charles Simon qui est chargé de sa défense et qui a sollicité un report du procès pour étudier le dossier. En vain.

Non seulement cette première demi-journée d'audience s'est tenue mais, à la demande du procureur Joël Garrigue, le tribunal a décerné un mandat d'amener contre lui. Mathias Belmer devra être présent demain mardi à 14 heures au plus tard au tribunal de Mamoudzou. Il ne sera entendu que mercredi par la cour.

Malgré la peine encore palpable, c'est la satisfaction pour la famille de Roukia Soundi, dont plusieurs membres sont venus assister au procès, dont sa mère et sa tante qui déclarait face à l'absence de Mathias Belmer: « J'aurais aimé voir la personne

qui est l'origine des malheurs de notre fille ». Ce sera chose faite, normalement, demain après-midi.

5 prévenus présents sur les 7 poursuivis

Un autre mandat d'amener a été décerné à l'encontre de Saïd Ahamada M'ze, quasiment à sa demande, même si son avocat, Me Larifou, n'est pas allé jusqu'à la formuler directement. Placé sous contrôle judiciaire à La Réunion, «sans revenus, sans domicile fixe et hébergé par une association humanitaire», selon son avocat, il n'avait pas les moyens de se rendre à Mayotte malgré sa volonté de venir assister au procès. L'homme se serait rendu de son propre chef dans une gendarmerie de La Réunion avec sa valise pour signaler qu'il était prêt à partir.

Avec 5 prévenus présents sur les 7 poursuivis dans cette affaire, l'audience du jour ne s'est donc pas déroulée dans l'ordre prévu par le président Laurent Sabatier. Elle a débuté par l'audition de deux prévenus. Nous y reviendrons en détail demain mardi matin.

RR

Eau et Assainissement

Un réservoir pour répondre à la consommation en eau potable de Sada



Il y a urgence à agir pour Hassani Abdallah, le premier vice-président du Sieam

A chaque fin de saison sèche, c'est la même inquiétude : quand la pluie va-t-elle tomber et abonder les retenues collinaires ? Pour fournir une population en pleine croissance, le Syndicat des eaux et assainissement de Mayotte a repris ses programmations. La première pierre d'un réservoir d'eau a été posée ce lundi à Sada.

Face aux risques récurrents de pénurie d'eau, Mayotte s'organise. Le vice-président du Sieam, Hassane Abdallah, peignait un paysage plutôt aride de la situation actuelle ce lundi matin, sur les hauteurs de Sada : « alors que l'île est alimentée à 80% par les retenues collinaires de Dzoumogné et Combani, cette dernière est particulièrement basse en raison du manque de pluie. »

On se souvient de la période d'alerte sécheresse en 2011

qui avait nécessité des travaux d'urgence au Sieam de connexion des approvisionnements nord et sud de l'île. Mais cela ne suffit pas : « les 12 millions de mètres cubes produits par l'ensemble du dispositif ne pourront plus assurer notre consommation à l'horizon 2030, notamment en raison de la démographie et de la pression migratoire », poursuit le vice-président.

Compromis de vente pour la retenue collinaire d'Ourovéni

Des projets sont en cours de discussion avec l'Etat, notamment sur la programmation 2014-2020 de fonds européens et de contrat de projet Etat-région. Les services du SGAR Alain Faudon et du Sieam, qui vient de récupérer un nouveau DGS en la personne de Michel Jousset, se sont d'ailleurs rencontrés la semaine dernière :

« nous avons abordé les investissements sur l'assainissement du centre de l'île, mais aussi en Petite-Terre, en attendant de pouvoir y débloquer un foncier pour une station d'épuration, » indique Michel Jousset.

La 3ème retenue collinaire de 3,5 millions de m³ est évidemment toujours d'actualité à Ourovéni où l'on progresse puisque des compromis de vente sur le terrain ont été signés. La mise en place de périmètres de protection de la ressource est également prévue.

Équipements sous dimensionnés

Ce matin, il s'agissait donc pour la maire de Sada Anchya Bamana de brandir la truelle pour poser la première pierre du futur réservoir de 3.000 m³ qui alimentera Sada et le sud de l'île. Inscrit dans le développement général des capacités de productions de l'île, ce projet de réservoir d'eau potable à 4,8 millions d'euros, est financé à 80% par l'Etat et 20% par le Sieam. « Il comprend l'investissement dans une station de pompage associée pour refouler les eaux vers le réservoir placé en amont », précise Fardi Bacar, directeur technique du Sieam, qui envisage une inauguration de l'ensemble dans un an.

Actuellement, les habitants de Sada sont approvisionnés en eau potable depuis la station de traitement de l'Ouroveni, par les réservoirs de Sohoa et Chirongui. Un équipement « sous dimensionné » avait noté le Schéma Directeur d'Eau potable de Mayotte en 2006.

Il manque 155 millions

Un problème qui date à entendre la maire de Sada, Anchya Bamana qui a rajouté que « l'accès à l'eau potable est en jeu majeur, beaucoup ne l'ont pas encore ici. Il en va de la santé des habitants. D'autre part, il faut travailler ensemble à des solutions sur l'assainissement. Si le Sieam arrive à assainir Sada, il y arrivera sur l'ensemble de l'île ! L'assainissement est le ciment du développement d'un pays. »

Le Sieam sollicite pour cela un partenariat fort : « il faut encore financer 155 millions d'euros pour boucler tous nos programmes d'ici 2020 », invitait Assane Abdallah. Surtout que l'aménagement ne se fait pas dans le sens souhaité, « avec des habitations qui se construisent de plus en plus haut, en amont des villages, envoyant leurs eaux le lagon », mais aussi vers les rivières, « dégradant de plus en plus la qualité de l'eau qui devient de plus en plus onéreuse à traiter... »

Toujours dans cette programmation d'investissements, une première pierre de la Station d'épuration sera inaugurée à Bandrélé mercredi.

Anne Perzo-Lafond



Social

Première habitation en accession sociale en étage à Mayotte



Roukia Lahadji au centre lors de la pose de la première pierre

C'est la première fois à Mayotte qu'est construit un bâtiment collectif en accession sociale. En hauteur donc. Même s'il n'a que trois étages, gageons qu'il devrait faire des petits sur une île à forte croissance démographique.

Jusqu'à présent, les habitants se voyaient proposer des pavillons individuels, comme c'est le cas à Poroani. Mais impossible de poursuivre en étalement faute foncier ainsi que le rapporte la maire de Chirongui, Roukia Lahadji : « le Plan local d'urbanisme prévoit 700 logements d'ici 2017. La rareté foncière nous contraint à trouver d'autres solutions, surtout qu'il faudra répondre à d'autres programmations dans les années à venir. »

Si l'extension au sol est problématique, on va donc éléver les

bâtiments en hauteur. Mais attention, on se garde bien de parler d'immeubles ici, « toutes les habitations sont en R+3. On s'est demandé si les mahorais allaient accepter, si cela n'allait pas freiner leur habitudes de partage de repas avec leurs grosses marmites », poursuit la maire.

Un espace pour les festivités mahoraises

Dans les prochaines multi-habitations, un espace devrait d'ailleurs être dédié aux maoulidas shengué et autres festivités. C'est en tout cas ce qu'annonce Joland Khaldi, le directeur de HSPC, Habitat social à Prix Coûtant, qui a construit le bâtiment de 13 appartements dont la première pierre a été posée ce lundi matin dans le lotissement pavillonnaire de Pororani.

Il rappelle les conditions des accessions sociales (LAS) et très sociale (LATS) : « les appartements qui vont du T2 au T5 ont été vendus à 1.400 euros le mètre carré tout compris. L'Etat prend en charge une partie, et les crédits des propriétaires sont le plus souvent couverts par les aides de la Caisse d'allocations familiales. »

Mixité sociale

Ali Zalihata est une heureuse nouvelle propriétaire d'un T2 : « mes enfants sont grands. Je vis actuellement seule dans un banga en tôle à Poroani », son sourire dit son impatience d'investir son nouveau logement. Elle a seulement déboursé 1.900 euros d'apport personnel, et devra faire peintures et carrelage. Propriétaire grâce aux aides de l'Etat et de la mairie qui a cédé le terrain.

Justement, c'est en accord avec la mairie que le promoteur a voulu une mixité sociale, puisqu'un appartement a été acheté en accession libre, sans aides sociales.

Pour cette grande première d'habitat collectif en accession, se pose la question d'un syndic pour gérer les parties communes, que la mairie va accompagner, « nous avons d'ailleurs rencontré à Paris le directeur des régies des territoires à ce sujet », indique Roukia Lahadji.

La densification des logements devient quasiment incontournable sur une île dont la population croît de 2,7. Souhaitons que les futures émules de la commune de Chirongui restent sur un programme aussi murement réfléchi.

Anne Perzo-Lafond

Social

Mairie de Sada à nouveau investie par des parents pour un problème de rotation scolaire



Anchya Bamana

La mairie de Sada a une nouvelle fois en deux semaines vus des parents d'élèves excédés, venus pour manifester leur mécontentement. En cause, une école fermée sur avis de la commission de sécurité, qui a vu basculer ses élèves vers les autres établissements de la commune. La contrainte induite est le partage des salles de classe, certains enfants venant le matin, les autres l'après-midi.

“Une Bamana, ça ne démissionne pas!” avait-elle dit le 7 juillet dernier

Ils sont plusieurs parents à refuser que leur enfant soit scolarisé en après-midi, une demi-journée plus propice à

la sieste.

Ce système, appelé « rotation » à Mayotte, est théoriquement voué à disparaître avec les constructions de nouvelles salles de classe. mais les rénovations sont encore en cours, et le nombre d'élèves continue à croître sous le double effet de la démographie et de la pression migratoire.

Un élu de la commune évoquait des contraintes identiques dans les autres communes, « mais ici l'opposition instrumentalise les parents. » La maire Anchya Bamana a reçu les parents.

A.P-L.